



## PROCÈS-VERBAL Assemblée bourgeoisiale

Du 25.11.2021, N°02/2021

Lieu : Espace St-Marc, Grande salle

Heure : 20h00

### Conseil municipal

Présidence : Christophe Maret

Présents : Fabien Sauthier                      Jean-Baptiste Vaudan                      Anne-Michèle Lack  
                 Bruno Moulin                      Vincent Michellod                      Anne Bühler Moulin  
                 Paul Choffat

Excusés                      Eric Rosset

### Commission bourgeoisiale

Présents : Léonard Perraudin                      Fabien Besse                      Charles-Ignace Corthay  
                 Maurice Guigoz                      Marie-Claude Fellay                      Eddy Michellod

Excusés : Alexiane Bruchez                      Emmanuel Troillet                      Roland Moulin

Secrétaire : Catherine Dumoulin

---

## Ordre du jour

1. BIENVENUE / CONTRÔLE DES PRÉSENCES .....2
2. NOMINATION DES SCRUTATEURS .....2
3. APPROBATION / MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR .....2
4. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 26 MARS 2021 .....2
5. AGRÉGATIONS BOURGEOISIALES – DÉCISION .....3
6. SERVICE FORESTIER / TRIAGE FORESTIER – FONCTIONNEMENT FUTUR – DÉCISION .....3

<b>7. BUDGET 2022 – DÉCISION</b> .....	<b>4</b>
<b>7.1 Présentation du budget</b> .....	<b>4</b>
<b>7.2 Rapport de la commission bourgeoisiale</b> .....	<b>4</b>
<b>7.3 Approbation des comptes</b> .....	<b>4</b>
<b>8. NOMINATION DE L'ORGANE DE REVISION</b> .....	<b>4</b>
<b>9. PLANIFICATION FINANCIÈRE - INFORMATION</b> .....	<b>4</b>
<b>10. DIVERS</b> .....	<b>5</b>
1. Réfection du toit du bâtiment du centre forestier au Châble .....	5
2. Maison de Commune - travaux.....	5
3. Restaurant de la Pasay .....	5

## PROCÈS-VERBAL

*Ouverture de la séance à 20h00*

---

### 1. BIENVENUE / CONTRÔLE DES PRÉSENCES

---

L'assemblée est ouverte à 20h<sup>00</sup>.

Présences : 136 bourgeois habilités à voter  
                   3 bourgeois ou non-bourgeois sans droit de vote  
                   9 personnes demandant l'agrégation bourgeoisiale, dont 4 enfants

Droit de vote jusqu'au point 5 : 136 voix

Droit de vote dès le point 6 : 141 voix

---

### 2. NOMINATION DES SCRUTATEURS

---

MM Frédéric Perraudin et Fabien Besse sont nommés scrutateurs.

---

### 3. APPROBATION / MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

L'ordre du jour proposé est accepté.

---

### 4. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 26 MARS 2021

---

Le procès-verbal de l'assemblée du 26 mars 2021 ne suscite aucune remarque. Il est considéré comme approuvé.

---

## 5. AGRÉGATIONS BOURGEOISIALES – DÉCISION

---

Quatre agrégations bourgeoises sont soumises à l'assemblée. Le parcours de chacun est présenté par le parrain de leur choix.

M. Damien Abbet et ses enfants, Thais et Lucien sont présentés par Mme Aline Abbet ;  
 M. Lars Malmqvist est présenté par M. Jean-Baptiste Vaudan ;  
 M. Christophe Nanchen est présenté par M. Maurice Guigoz ;  
 M. Fabrice Tirefort, son épouse Fabia et leurs enfants Tracy et Darren sont présentés par M. Norbert Michellod.

Ces personnes sont priées de quitter la salle afin de permettre à l'assemblée bourgeoise de se déterminer. Après le vote, ils sont accueillis par applaudissement par l'assemblée. Ils peuvent dès lors prendre part aux décisions bourgeoises.

**Pour conclure**, l'Assemblée Bourgeoise accepte en bloc et à l'unanimité les agrégations bourgeoises de M. Damien Abbet et ses enfants Thais et Lucien, de M. Lars Malmqvist, de M. Christophe Nanchen et de Mme et M. Fabia et Fabrice Tirefort et leurs enfants Tracy et Darren.

---

## 6. SERVICE FORESTIER / TRIAGE FORESTIER – FONCTIONNEMENT FUTUR – DÉCISION

---

Il existe actuellement deux systèmes de gestion différentes des forêts du Val de Bagnes, soit un service forestier sur Bagnes et un triage forestier sur Vollèges. Avec la fusion des Communes et des Bourgeoisies, il était nécessaire de trouver un fonctionnement commun. Un groupe de travail présidé par Fabien Sauthier a été constitué en début d'année afin de proposer le meilleur modèle qui puisse satisfaire le personnel forestier des deux entités et garantir la viabilité des forêts du Val de Bagnes.

La structure future sous la forme d'un triage forestier a été retenue par le Conseil Municipal, la commission des bourgeois et les gardes-forestier.

Les communes de Sembrancher et Bovernier, déjà partenaires de Vollèges dans le triage Catogne Mont-Chemin, avaient fait part de leur souhait de maintenir la collaboration avec Val de Bagnes après la fusion. Dans la nouvelle structure proposée, la bourgeoisie Val de Bagnes serait partenaire à hauteur de 71%, Bovernier 11% et Sembrancher 18%.

Cette nouvelle structure serait gérée par un comité de gestion composé de 4 membres dont deux représentants du CM de Val de Bagnes. De plus, une commission de triage composée de 12 membres dont 5 membres du CM de Val de Bagnes ainsi qu'un membre de la commission bourgeoise de VdB sera mise sur pied. Le président de ces deux commissions sera le responsable politique du dicastère de la Bourgeoisie Val de Bagnes.

Le CM de Val de Bagnes a déjà travaillé et validé des décisions de principe notamment l'octroi d'une aide financière de départ en faveur du nouveau triage ainsi que la création d'un fond communal d'entretien durable des forêts et son règlement. Côté fonctionnement, les deux dépôts situés au Châble et à Bovernier et appartenant aux Bourgeoisies seront utilisés par le nouveau triage, moyennant une location versée aux Bourgeoisies. Des solutions ont été proposées et acceptées afin de trouver la meilleure solution pour le personnel afin de maintenir les acquis.

Cette nouvelle structure, dont l'activité débutera au 1<sup>er</sup> janvier 2022, si elle est validée par les trois assemblées bourgeoises respectives, soit Val de Bagnes, Bovernier et Sembrancher verra le jour sous le nom de "Triage Combins-Catogne".

La commission bourgeoise, par son président Léonard Perraudin, propose d'accepter la création d'un triage forestier dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, selon les propositions mentionnées.

Le nouveau triage Combins-Catogne aura sa propre comptabilité. De ce fait, la partie « service forestier » ne figurera plus dans les comptes de la Bourgeoisie Val de Bagnes. Des informations concernant l'entretien des forêts pourront toutefois être apportées à l'assemblée bourgeoise.

**Pour conclure**, l'Assemblée Bourgeoisiale accepte la constitution du triage forestier "Combins-Catogne" pour le fonctionnement futur et l'entretien des forêts bourgeoisiales, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, par 133 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions.

---

## 7. BUDGET 2022 – DÉCISION

---

### 7.1 Présentation du budget

M. Jérôme Maret, responsable du service des finances, présente à l'assemblée le budget 2022, amputé de la partie « Service forestier » étant donné que ce service fonctionnera sous la forme d'un triage forestier dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec sa propre comptabilité.

Le budget de la Bourgeoisie Val de Bagnes a été approuvé par la commission bourgeoisiale et par le Conseil municipal le 9 novembre 2021. Il présente un excédent de revenu de CHF 258'200.—.

Plusieurs investissements sont prévus au budget, soit la réfection du toit du bâtiment du service forestier pour CHF 100'000.—, la construction d'une halle à copeaux pour CHF 800'000.—, des travaux de transformation de la cantine de Mauvoisin pour CHF 90'000.—, CHF 30'000.— pour l'étude relative aux améliorations à apporter à la Cabane Louvie et CHF 20'000.— pour l'acquisition d'une 4<sup>ème</sup> cabane de berger pour l'alpage du Giétroz. Un montant de CHF 2'000'000.— est également prévu pour la Maison de Commune.

La marge d'autofinancement avant amortissement du patrimoine financier est de CHF 519'400.—.

### 7.2 Rapport de la commission bourgeoisiale

M. Léonard Perraudin présente le rapport de la commission bourgeoisiale. La commission propose d'approuver le budget 2022 tel que présenté.

### 7.3 Approbation des comptes

**Pour conclure**, l'Assemblée bourgeoisiale accepte le budget 2022 de la Bourgeoisie Val de Bagnes, présentant un excédent de revenu de CHF 258'200.—, à l'unanimité.

---

## 8. NOMINATION DE L'ORGANE DE REVISION

---

L'organe de révision doit être nommé pour chaque législature. Le CM propose de nommer BDO SA à Sion qui est déjà l'organe de révision actuel.

**Pour conclure**, l'Assemblée bourgeoisiale accepte de nommer BDO SA comme organe de révision pour la législature 2021-2024, à l'unanimité.

---

## 9. PLANIFICATION FINANCIÈRE - INFORMATION

---

La planification financière établie sur une période de 5 ans est présentée par Jérôme Maret. Les investissements, le fonctionnement ainsi que les mouvements de trésorerie et de dette sont analysés afin de savoir si la Bourgeoisie peut faire face à ses engagements.

---

## 10. DIVERS

---

### 1. Réfection du toit du bâtiment du centre forestier au Châble

---

La réfection du toit du centre forestier au Châble est prévue durant l'année 2022. Selon les recommandations d'Altis SA, il n'est pas intéressant de prévoir des panneaux solaires sur ce toit. Par contre la pose de panneaux solaires sur la nouvelle halle à copeaux est étudiée.

### 2. Maison de Commune - travaux

---

Les travaux de désamiantage vont être entrepris prochainement et les travaux de démontage de l'intérieur suivront au début février.

### 3. Restaurant de la Pasay

---

Le futur restaurant de la Pasay sera propriété exclusive de Téléverbier SA. La Bourgeoisie ne fait plus partie du projet.

*Clôture de la séance à 21h30.*

**Bourgeoisie de Val de Bagnes**

  
Christophe Maret  
Président de Commission

  
Pierre-Martin Moulin  
Secrétaire général